

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

· SUISSE ·

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTRÔLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES

ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

PARAÎSSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale 26.— 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

ANNONCES
suisses 30 ct., offres et demandes
de places 20 ct. la ligne,
étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Le commerce horloger au Brésil (De notre correspondant.)

Rio de Janeiro, 9 novembre 1921.

d. — D'après la statistique brésilienne l'importation des montres finies provenant de Suisse, pendant les onze dernières années, se chiffre suivant le tableau ci-dessous:

Année	Valeur en Milreis papier	Valeur en liv. st.
1910	641.618	43.020
1911	724.194	50.431
1912	637.504	42.489
1913	677.437	45.162
1914	359.812	22.722
1915	133.704	6.919
1916	175.482	8.703
1917	322.442	17.162
1918	432.557	23.131
1919	1.077.161	65.216
1920	2.102.344	130.369
1921 (1 ^{er} sem.)	787.627	30.325

Les chiffres de l'importation totale des montres finies au Brésil pendant les années 1919, 1920 et le 1^{er} semestre de 1921 (valeur en Milreis papier), sont les suivants:

Pays de provenance	1919	1920	1921 (1 ^{er} sem.)
	\$	\$	\$
Allemagne	673	69.670	17.644
Argentine	13.151	54.436	—
Autriche-Hongrie	—	232	—
Etats-Unis	74.498	244.353	3.433
France	103.921	209.985	40.358
Grande-Bretagne	14.102	33.944	406
Italie	33.727	19.855	3.813
Belgique	—	—	792
Suisse	1.077.161	2.102.344	787.627
Totaux	1.317.233	2.735.819	853.773
	£ 79.751	£ 169.652	£ 32.774

Il est indubitable que la plus grande partie des montres indiquées comme provenant d'Argentine et de certains pays européens ont été fabriquées en Suisse. Les Etats-Unis jouissent d'une réduction de 20% sur les droits de douane qui frappent les montres. Malgré cela, leur exportation n'atteint, en 1919, que le 5,6% de l'importation totale du Brésil et le 6,3% de l'exportation suisse pour ce pays; en 1920 respectivement 8,9% et 11,6%; pendant le premier semestre 1921 cette proportion a reculé à 0,36% et 0,40%. La Suisse a exporté directement en 1919 le 81,77% des montres importées par le Brésil; en 1920 le 76,84% et pendant le premier semestre 1921 le 92,25%.

Il serait intéressant de connaître le nombre de pièces, mais la statistique brésilienne est muette sur ce point. Elle indique seulement le poids net des montres. Quoique cette indication soit impropre et ne permette aucune déduction, je la reproduis ci-après à titre de curiosité:

Pays de provenance	1919 kgs.	1920 kgs.	1921 (1 ^{er} sem.) kgs.
Allemagne	4	719	457
Argentine	239	355	—
Autriche-Hongrie	—	25	—
Etats-Unis	1.061	1.575	21
France	1.493	2.252	167
Grande-Bretagne	67	50	—
Italie	588	416	65
Belgique	—	—	3
Suisse	7.000	16.990	1.854
Totaux	10.149	22.382	2.267

Il ressort des tableaux ci-dessus que la valeur des montres importées par le Brésil, après avoir subi une diminution considérable pendant les années de guerre, a presque triplé de 1918 à 1919 et que le chiffre atteint en 1919 a été doublé en 1920. De 1910 à 1913, le Brésil a importé en moyenne pour liv. st. 45.275 de montres par an. Pendant les cinq années de guerre, cette moyenne est tombée à liv. st. 15.727. L'augmentation de 1919 et 1920 porte cette moyenne pour la période 1914-1920 à liv. st. 39.174. Ce chiffre ne sera pas augmenté par l'importation de 1921 dont le second semestre présentera un recul considérable sur le premier. Si l'on tient compte de la hausse survenue dans le prix de la montre, on peut en conclure, malgré l'absence de chiffres statistiques sur le nombre de pièces, que l'importation des montres au Brésil pendant ces dernières années est loin d'atteindre l'importation normale des années d'avant-guerre, ce qui est confirmé du reste par la statistique suisse.

Ce recul a plusieurs causes: d'abord, celle déjà indiquée de la hausse du prix de revient en Suisse même. Ensuite, le change bas du Milreis brésilien qui vaut actuellement 8 pence (au lieu de 16 en 1913) et la hausse du franc suisse, coté aujourd'hui Rs. 1 \$ 480 (au lieu de Rs. \$ 600 en 1913). En outre, la douane calcule maintenant le Milreis or sur la base du cours du dollar, ce qui renchérit extraordinairement les droits, payables 45% en papier et 55% en or. Une autre cause est le malaise économique qui règne au Brésil par suite de la moins-value des principaux produits d'exportation: café, sucre, caoutchouc, etc.

D'importants négociants en horlogerie m'ont dit dernièrement qu'ils ne prévoient pas d'amélioration pour les prochains mois. La reprise des affaires, qui se produit habituellement lorsque les magasins complètent leur assortiment pour les fêtes de fin d'année, ne s'est pas fait sentir.

La question du nouveau tarif douanier dort dans les cartons du Congrès. Elle ne sera pas touchée cette année, ni probablement, l'année prochaine et c'est dommage, car le tarif brésilien, spécialement en ce qui concerne les montres, aurait besoin d'être modifié. Les droits exagérés perçus pour les montres favorisent la

contrebande et celle-ci s'exerce sur une grande échelle. Pour le constater, il n'y a qu'à comparer les chiffres des statistiques suisse et brésilienne, par exemple:

STATISTIQUE SUISSE	STATISTIQUE BRÉSILIENNE
Exportation de montres à destination du Brésil.	Importation totale de montres de tous pays.
1919 Fr. suisses: 3.822.487 £ 79.751	1920 Fr. suisses: 7.888.418 £ 169.652

Si la statistique brésilienne indiquait le nombre de pièces, on pourrait savoir exactement combien de montres sont entrées sans payer la douane.

A l'occasion du centenaire de son indépendance le 7 septembre prochain, le Brésil organise une exposition universelle, à laquelle tous les pays sont invités à participer. Les Etats-Unis, le Japon, le Portugal et l'Italie ont déjà donné leur adhésion. La France a décidé en principe de construire un pavillon, mais l'adhésion n'a pas encore été communiquée officiellement. Des télégrammes de Londres annoncent que l'Angleterre enverra un navire transportant des collections complètes de ses produits d'exportation. D'autres pays suivront. Il y aura là pour nos fabricants une occasion de faire quelque réclame. L'Office central suisse pour les expositions à Zurich est à même de fournir des renseignements.

Les subsides de change

La question a été discutée mardi passé 6 courant au Conseil des Etats. M. Keller, avocat à Aarau, rapportait. La commission recommande l'adhésion du projet dans le sens de la décision du Conseil National.

MM. Charmillot et Béguin appuient le rapporteur. Ils font ressortir le danger qui menace l'industrie horlogère, spécialement en ce qui concerne l'exode de la main-d'œuvre et des moyens de production.

L'expérience qui va être faite peut sauver de la ruine une importante industrie, il ne faut pas hésiter à la tenter. Cette expérience ne risque pas de créer un précédent dangereux parce qu'elle n'est pas applicable dans la même mesure à d'autres industries, où la main-d'œuvre joue un rôle moins considérable. Elle ne constitue pas, en outre, un risque pour la Confédération, puisque les dépenses qu'elle entraînera seront compensées par une réduction de frais de l'assistance-chômage.

Le projet d'arrêté est ensuite voté, avec les modifications du Conseil National par 29 voix contre deux non et deux abstentions.

Nous croyons savoir en outre que le Conseil fédéral adoptera, cette semaine encore, l'arrêté d'exécution dont le projet lui a été soumis par le Département de l'économie publique et nommera la Commission de surveillance et le commissaire fédéral. Les mesures d'exécution pourront intervenir probablement d'ici au 15 courant.

Informations

Avis.

Les fabricants qui seraient appelés à entrer en relations avec la maison :

U. T. TGFABFK, à AFKTM

(à déchiffrer au moyen de la clé 1922)

sont priés de se renseigner au préalable au bureau de l'Information horlogère suisse.

— Les créanciers de la maison

Feu Franz Ronsperger, à Vienne,

qui n'auraient pas été touchés par la circulaire du 6 courant, sont priés de s'annoncer immédiatement au bureau de l'Information horlogère suisse.

— Les créanciers de la maison

J. Press & Sons, à Philadelphie,

sont priés de s'annoncer au bureau de l'Information horlogère suisse, qu'ils convoquera prochainement.

Australie. — Nouveau tarif douanier.

A teneur d'un avis inséré dans le *Board of Trade Journal* du 24 novembre 1921, le Gouvernement australien aurait apporté plusieurs modifications au tarif douanier actuellement en vigueur.

Parmi les articles visés intéressant plus spécialement nos industriels, nous relevons :

Tarif interm. Tarif général

Mouvements de montres	10%	15%
Verres de montres	5%	20%
Compteurs à gaz	35%	40%

Le tarif intermédiaire n'étant pas encore appliqué, les articles ci-dessus mentionnés seront donc soumis au taux du tarif général. D'autre part, cette information, basée sur un télégramme, sera confirmée dans quelques jours. Dès que d'autres détails seront connus, ils seront publiés.

Etats-U. d'Amérique. - Factures consulaires.

Dès le 5 ct, les frais de légalisation des factures consulaires ont été fixés à fr. 13.75.

Grande-Bretagne. - Importation d'horlogerie.

La Division commerciale de la Légation de Suisse à Londres a été informée par des importateurs d'horlogerie que des exportateurs suisses avaient pour habitude d'expédier des montres ou parties de montres, ou des fournitures d'horlogerie par lettre chargée ou à titre d'échantillons recommandés. Elle estime dès lors utile d'aviser les cercles horlogers que cette pratique est absolument défendue par les Autorités douanières britanniques et que ces envois, même s'il s'agit d'un cadran ou d'une roue, doivent être faits par boîtes postales.

Cette prohibition, qui date du temps de la mise en vigueur d'un droit de douane sur l'horlogerie, est contenue dans une circulaire des Autorités britanniques, n° 33049, du 19 octobre 1915, ainsi conçue : « L'importation des articles sus-mentionnés (parmi lesquels figurent l'horlogerie et les fournitures d'horlogerie) par lettre chargée ou comme échantillons est interdite, et les marchandises qui seraient importées de cette manière pourront être saisies. »

Guatémala.

Frais de visa des factures consulaires.

Il est rappelé aux exportateurs que depuis le 1^{er} avril 1921, les droits à percevoir sur les factures consulaires par les consuls du Guatémala sont de 3% en francs sur le montant en francs des factures présentées. Aucune taxe supplémentaire n'est exigible des exportateurs.

Haïti. — Factures consulaires.

Le consulat de la République de Haïti, à Genève, informe que les envois par colis postaux, à destination de ce pays doivent être accompagnés d'une facture consulaire, visée par le Consul en fonctions dans le pays exportateur (pour le canton de Neuchâtel, le consulat de Genève est compétent).

La facture doit être établie en cinq exemplaires, dont un reste au consulat. Les quatre autres exemplaires sont retournés à l'expéditeur qui les répartit comme suit : Un exemplaire accompagne l'envoi, un autre est à adresser à l'Administrateur des Finances de la ville ou du port consignataire. — Sous la même forme, les deux autres exemplaires sont adressés quelques jours plus tard, comme duplicita.

Le coût de la légalisation consulaire est actuellement fr. 10 par jeu de facture.

Italie. — Surtaxe douanière.

L'agio dû au cas où les droits de douane payables en or, sont acquittés en papiers, a été fixé pour la période du 1^{er} au 15 décembre à : 369%; pour 100 lires or, il faudra donc payer 469 lires papiers.

Roumanie. — Droits de douane (agio).

Suivant une communication de la Légation de Roumanie, à Berne, l'agio dû au cas où les droits de douane pour les articles de luxe sont acquittés en papier-monnaie, a été fixé, jusqu'à nouvel avis, à 1900%, soit 20 fois le taux des droits fixés au tarif douanier roumain actuellement en vigueur.

Commerce extérieur

Allemagne. — Exportation et importation d'horlogerie en juillet-août 1921.

Suivant les statistiques de l'Office impérial des douanes, l'exportation totale des produits horlogers allemands en juillet (3719 q. n.) est en diminution de 244 q. n. sur celle de juin dernier; en valeur, on note, ensuite de la dépréciation du mark, une augmentation de 34.925.000 à 37.118.000 Mks. p.

Pour ce qui concerne les montres de poche, on obtient le petit tableau suivant :

	Juin	Juillet
Exportation pièces	24.473	21.037
» Mks. p.	1.966.000	1.461.000

De cette exportation, plus de la moitié allait aux Etats-Unis d'Amérique et en Grande-Bretagne.

Quant à l'horlogerie de gros volume, voici les chiffres définitifs :

	Juin	Juillet
Exportation q. n.	3.683	3.654
» Mks. p.	31.224.000	34.904.000

Les résultats d'août ne sont que provisoires; l'exportation totale ascende à 4.071 q. n. soit 352 q. n. de plus qu'en juillet. Cependant on constate — chose curieuse, vu la baisse continue de la valeur du mark et l'augmentation de l'exportation — une diminution de valeur de 9.078.000 Mks.-papier.

L'importation, par contre, est en baisse : en juillet de 11 q. n. sur juin, en août de 30 q. n. sur juillet et en valeur de 9.421.000 contre 7.360.000 et 5.796.000 contre 7.360.000 Mks.-papier.

Allemagne.

Suivant les données provisoires de l'Office des douanes, l'importation, durant octobre 1921, accuse 30 millions de quint., d'une valeur de 13,9 milliards mks. papier, contre 25,3 millions q. valant 10,7 milliards en septembre 1921; l'exportation atteint 19,7 millions q. d'une valeur de 9,7 milliards, contre 18,7 millions q. valant 7,5 milliards le mois précédent.

Danemark.

Le commerce extérieur danois présente les données suivantes :

	Import.	Export.
	(en 1000 cr.)	
Septembre 1921	136.400	125.000
Janv.-sept.	1.195.700	1.139.400

Esthonië.

En septembre dernier, les importations ont atteint 395 millions des mks. esth. et les exportations 451,4 millions, laissant ainsi une balance favorable de 56,4 millions mks. esth.

C'est la première fois, cette année, que les exportations dépassent les importations; le total des exportations et des importations se chiffre, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre à 1.675 millions et 3.278 millions mks. esth. respectivement.

Lettonie.

Pendant le troisième trimestre de 1921, le commerce extérieur indique les chiffres que voici :

	Import.	Export.
	(Rbs. lett.)	
Juillet	204.464.487	611.054.831
Août	198.850.411	423.878.458
Sept.	312.213.108	469.443.686
	745.528.006	1.504.376.975

Pologne.

Voici, exprimés en tonnes, les chiffres du commerce polonais :

Import. Export.
(en 1000 tonnes)

I ^{er} semestre 1920	1.908	208
II ^{me} semestre 1920	1.622	411
I ^{er} semestre 1921	2.470	878

L'augmentation des importations est à attribuer aux arrivages de charbon silésien.

Chronique financière et fiscale

Etranger. Impôt sur les bénéfices de guerre.

Voici le montant total des impôts perçus sur les bénéfices de guerre, en France d'une part, et en Angleterre d'autre part :

France.

Montant des rôles émis en France de 1917 à 1921 au titre de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre (montant en francs) :

1914-1915	1.087.413.736,55
1916	1.949.093.711,49
1917	2.807.448.583,70
1918	2.465.507.392,84
1919	2.678.512.391,96
1920	617.533.210,91
Total	11.605.509.028,45

Situation des recouvrements effectués en France au titre de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre jusqu'au 30 septembre 1921 (montant en francs) :

1917	192.463.400
1918	521.543.000
1919	614.357.200
1920	2.937.073.700
1921	2.628.711.800
Total	6.894.149.100

Grande-Bretagne.

Versements effectués à l'échiquier au titre de « l'Excess Profits Duty » (montant en francs, la livre sterling comptée à fr. 25,221) :

1915-1916	3.530.940
1916-1917	3.528.922.320
1917-1918	5.554.017.294
1918-1919	7.188.621.188
1919-1920	7.315.224.946
1920-1921	5.527.964.001
1 ^{er} avril 1921 au 30 septembre 1921	2.759.177.400
Total	34.877.528.088

Russie.

Banque d'Etat. — Le journal russe *Rouc* publié à Berlin, reproduit un communiqué des *Izvestia* de Moscou, suivant lequel l'administration de la Banque d'Etat a fixé le taux d'escompte à 8-12% par mois, étant donné la nécessité de compenser la dépréciation continue du papier-monnaie par des intérêts très élevés. La banque payera 3% par mois pour les comptes courants simples et 5% par mois pour les dépôts à terme. Les opérations de transfert sont tarifées de la façon suivante : en dehors des frais postaux, la banque prélevera 2% de la somme du transfert, si cette somme est inférieure à 100.000 roubles, 1 1/2% s'il s'agit de sommes supérieures à 100.000 roubles et inférieures à 10.000.000 roubles. 1% pour des transferts dépassant 10.000.000 de roubles et 1/2% pour tout transfert supérieur à 80.000.000 de roubles.

D'autre part, on mande de Moscou que le 29 novembre la Banque de l'Etat russe a établi sa première cote des devises : 475.000 roubles sur Londres, 9.000 sur Paris, 145.000 sur New-York, 400 sur Berlin, 700 sur Bucarest, 33.000 sur Stockholm, 30 sur Varsovie. Le rouble or étant coté 68.000 roubles soviétiques.

Le 30 novembre les cours de la livre sterling, du dollar et du franc avaient subi une certaine hausse, cependant que le mark baissait de deux points.

Montant des dettes. — D'après l'évaluation du gouvernement des soviétiques, la dette extérieure totale de la Russie se chiffre à 12.749 millions de roubles-or, dont 5.960 millions sont dus à l'Angleterre, 5.005 millions à la France, et 822 millions aux Etats-Unis.

Retour à l'échelon d'or. — Le Conseil des commissaires du peuple a décidé d'élaborer le budget de l'année 1922 en roubles-or, vu que la baisse ininterrompue de la valeur des roubles soviétiques rend illusoires tous les calculs qui se servent de cette unité.

A la suite de l'accroissement rapide de l'inflation, le prix de l'or a augmenté en Russie au cours des derniers six mois de 200% ; le *zolotnik* d'or, qui valait en été 33.000 roubles, vaut actuellement 100.000 roubles. La valeur du rouble est tombée à 1.60.000 de sa valeur d'avant-guerre.

Le gouvernement se propose de partir, dans ses calculs, de la valeur actuelle du rouble-or égale à 60.000 roubles soviétiques ; les prévisions du budget seront chiffrées en roubles-or, ce qui les rendra indépendantes de la dépréciation du papier-monnaie.

Régime douanier différentiel. — On demande de Moscou que le conseil économique supérieur pan-russe a approuvé le projet du commissariat du commerce avec l'étranger suivant lequel les importations en Russie des produits de provenance française, américaine, belge, hollandaise, suisse, hongroise, roumaine, yougo-slave et espagnole seront taxées avec 25% d'augmentation sur les tarifs douaniers établis par le gouvernement soviétique.

Chronique du travail

Retour à la journée de 10 heures.

Le *Volk* dit qu'une assemblée générale extraordinaire des délégués ouvriers de la fabrique de chaussures Bally, à Schönenwerd, s'est prononcée par 26 voix contre 21, en faveur de la réintroduction de la journée de 10 heures au lieu de la journée de huit heures.

France.

D'après les derniers renseignements reçus à la date du 2 décembre, 8 fonds départementaux et 75 fonds municipaux fonctionnent. La semaine dernière, 7 fonds départementaux et 78 fonds municipaux fonctionnaient.

Le nombre total des chômeurs secourus à la date du 2 décembre est de 12.374, dont 9.023 hommes et 3.351 femmes. La semaine précédente, le nombre total des chômeurs admis à recevoir l'allocation était de 12.645, soit, pour cette semaine une diminution de 271 unités.

Chronique des métaux et diamants

Suisse. - Commerce de matières précieuses.

Le Département fédéral des finances, Bureau des matières d'or et d'argent a autorisé, en date du 5 courant, la maison *Muller & Krempe* appareils et ustensiles pour la chimie, pharmacies et laboratoires, Ankerstrasse 29, Zurich IV, à faire le commerce des matières d'or, d'argent et de platine.

Propriété industrielle

Etats-Unis d'Amérique.

D'après de nouvelles communications de la légation de Suisse à Washington, le commissaire des brevets des Etats-Unis d'Amérique détermine comme suit la prolongation de délai légal accordé aux citoyens suisses — en application du «Nolan Act» du 3 mars 1921 — pour le paiement d'une taxe quelconque ou l'exécution d'un acte quelconque relatif à des demandes de brevets pendantes : 1. la prolongation a lieu seulement lorsque le délai légal n'était pas encore écoulé le 1^{er} août 1914 ou qu'il a commencé plus tard ; 2. si le délai légal s'est écoulé entre le 1^{er} août 1914 (inclusivement) et le 3 janvier 1915 (inclusivement), le délai est prolongé de 7 ans et 2 mois, donc jusqu'à une date comprise entre le 30 septembre 1921 et le 3 mars 1922 ; 3. dans tous les cas où le délai légal s'est écoulé ou s'écoulera après le 3 janvier 1915, il y a prolongation jusqu'au 3 mars 1922.

Chronique judiciaire

Responsabilité de l'employeur. — On ne saurait exiger que le maître, qui occupe l'automobile dirigée par un chauffeur, à l'ordinaire prudent et sûr, prête une attention soutenue à la façon de conduire de son employé. Il suffit, pour sa libération, qu'il intervienne aussitôt qu'il constate ou doit constater que le chauffeur commet une faute, et si cette hypothèse n'est pas réalisée, on ne peut

le rendre responsable même au cas où il n'est pas intervenu pour détourner le dommage.

(Trib. féd. 22/IX/21).

Changes étrangers, dommages-intérêts. — En tant qu'il s'agit de l'action intentée par l'acheteur allemand à raison du défaut de livraison de la chose vendue par une maison suisse, le droit suisse est applicable lorsque le contrat a été conclu en Suisse et que le prix était fixé en francs suisses et malgré que ce prix fut stipulé payable après livraison de la marchandise en Allemagne.

S'agissant d'une indemnité correspondant au bénéfice que l'acheteur allemand aurait réalisé par la revente en Allemagne des marchandises, la conversion de cette somme en francs suisses doit être opérée au taux du mark à la date à laquelle le bénéfice aurait normalement été fait ; la dépréciation ultérieure du mark étant supportée par le vendeur en demeure. (Trib. féd. 3/V/1921).

Société en nom collectif. — Pour qu'un nouvel associé devienne solidiairement responsable des actes de la société en nom collectif, il faut que son entrée dans la société ait été portée à la connaissance des tiers ou par une inscription au registre du commerce ou par tout autre moyen, notamment par l'adjonction de son nom à la raison sociale antérieure. (Trib. féd. 14/III/1921).

Légations et Consulats

Suisse.

Etats-Unis. — Suivant communication de la Légation des Etats-Unis d'Amérique, M. Ilo C. Funk, vice-consul d'Amérique à Lucerne, a été transféré en Italie, et MM. Alfred W. Donegan, consul d'Amérique, et Robert D. Murphy, vice-consul d'Amérique à Zurich, ont été transférés en Allemagne.

Uruguay. — M. Arturo R. Brown, consul honoraire d'Uruguay à Genève, ayant été appelé à un autre poste, ses fonctions ont pris fin.

Grèce. — M. Lianopoulos, actuellement secrétaire de la Légation de Grèce à Berne, a été reconnu en qualité de gérant du consulat général honoraire de Grèce, nouvellement institué à Berne.

Bolivie. — L'exequatur a été accordé à M le Dr. Paul Gelpke, avocat, en qualité de vice-consul de Bolivie, à Lucerne.

Registre du commerce

Enregistrements :

28/XI/21. — *Fournitor S. A.*, soc. an., cap. soc. fr. 5000 nom., fabr., achat, vente et export. de fourn. d'horlogerie en gros. Adm. : Emile Blum-Brandt, de Begglingen, Schaffhouse. Siège : Rue du Doubs 161, La Chaux-de-Fonds.

25/XI/21. — *Raoul Degoumois*, successeur de L. Vurpillat, (R. D., de Tramelan-Dessus). Horlogerie-bijouterie, Avenue du Plan 45, Vevey.

Modifications :

29/XI/21. — *Manufacture d'horlogerie Hora S. A.*, soc. an., Cortébert. Paul Jobin s'est retiré du Cons. d'adm. et y est remplacé par Otto Gautier, de Cortébert, à Besançon. Le Cons. d'adm. est donc composé par : Otto et Edgar G., de Cortébert et Emile Champion, de Seewen, Soleure.

25/XI/21. — La raison «Nathan Weil», Montres Casy (Casy Watch) est radiée. Actif et passif sont repris par *Jean Weil & Cie, Compagnie des Montres Casy, successeurs de Nathan Weil (Casy Watch Co.)*, soc. n. coll. (dame Vve Nathan W. et son fils Jean, de La Chaux-de-Fonds), fabrique d'horlogerie de précision, rue Léopold Robert 72, La Chaux-Fonds ; succursale à Genève, Boulevard Helvétique 26.

25/XI/21. — La raison *Arnold Juvet*, instruments et outils pour le travail des métaux, La Chaux-de-Fonds, ajoute à son genre de commerce : Outils et fourn. d'horlogerie en gros.

28/XI/21. — Actif et passif de la maison «Jacot-Guillarmod frères», à Genève, sont repris par *Alfred Jacot-Guillarmod* (Charles A.-J. de Genève), gravure, ciselure, joaillerie, bijouterie et orfèvrerie, 21, rue du Fort Barreau.

Radiations :

29/XI/21. — *Achille Grosvernier*, posage de verres de montres, Bienna.

28/XI/21. — *Emile Blum-Brandt*, horlogerie, bijouterie, fournitures, commissions, représent., La Chaux-de-Fonds.

28/XI/21. — *Bertha Blum-Brandt*, horlogerie, bijouterie, fournitures, commissions, représent., La Chaux-de-Fonds.

3/XII/21. — *Gebr. Hanhart*, horlogerie, Dietikon, avec succursale Wallenstadt.

30/XI/21. — *A. Willeumier-Juillerat* fabr. de boîtes de montres, Tramelan-Dessus.

3/XII/21. — *Radiumgesellschaft A. G.*, Höhlestein, matières radio-actives, etc., Höhlestein.

2/XII/21. — *Golay & Junod*, soc. n. coll., fabr., vente et achat d'articles d'horlogerie, bijouterie et joyaux, Renens.

Liste des dessins et modèles

Radiations :

N° 43697. 14 novembre 1906. — 4 modèles. — Cadre décoré pour montres-pendulettes.

N° 49819. 1^{er} septembre 1911. — 2 modèles. — Cage et pied pour pendules de cheminée.

N° 49867. 6 septembre 1911. — 2 modèles. — Bracelets avec dispositif pour maintenir une montre.

N° 49874. 7 septembre 1911. — 1 modèle. — Mouvements de montres.

N° 49880. 9 septembre 1911. — 1 modèle. — Articles de bijouterie.

N° 49889. 12 septembre 1911. — 2 modèles. — Carrures pour boîtes de montre.

N° 49900. 14 septembre 1911. — 1 modèle. — Carrure de boîte de montre en tous genres et grandeurs.

N° 49908. 15 septembre 1911. — 1 modèle. — Etui-support pour mouvement ou montre pour automobiles, canots, voitures, etc.

COTES

Métaux précieux (9 décembre 1921) :

Argent fin en grenailles	fr. 432.— le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes	• 3550.—
• laminé pour dorures	• 3650.—
Platine ouvré	• 18.75 le gr.
Change sur Paris	fr. 39.65

Diamant brut (9 décembre 1921) :

Eclats diamant pur	fr. 43.25 à fr. 43.65 le karat
Boart extra dur	• 44.70 • 44.85
Poudre de diamant brûteur	• 2.40 • —
Marché très ferme.	

(Cours communiqué par la

Maison Lucien Baszanger, à Genève.

Métaux (Bourse de Londres) :

Comptant			A terme	
	5 déc.	6 déc.	5 déc.	6 déc.
Cuivre, Standard	67 3/16	67 5/16	68 1/16	68 3/16
• électrolyt.	75 —	75 —	77 —	77 —
Etain	167 1/8	167 7/8	168 13/16	169 9/16
Plomb	25 5/8	25 3/8	24 1/2	24 5/8
Zinc	26 1/4	26 1/8	26 3/4	26 7/8
Argent métal	36 5/8	36 3/8	36 6/8	36 1/8
Or	101/8	101/2	—	—
Argent métal	5 déc.	6 déc.	7 déc.	—
Bourse New-York	66 1/4	66 1/2	66 1/4	—
Bourse Paris	330	340	310	—
Bourse Londres	36 3/8	36 5/8	36 1/8	—

Escompte et change

Parité en francs suisses	Escompte %	Demande	Offre
4 à 4 1/3	—	—	—
France	5 1/2	39.65	40.65
G- ⁴ -Bretagne	25.22	21.067	21.267
U. S. A.	1 dollar	5.07	5.27
Canada	1 dollar	4.72	4.82
Belgique	100 fr.	37.10	38.10
Italie	100 lire	22.17	22.57
Espagne	100 pesetas	73.25	74.25
Portugal	100 Escudos	40.—	55.—
Hollande	208.32	185.75	186.75
Allemagne	100 Marks	2.30	2.70
Autr. (anc.)	—	—	—
• (nouv.) 100 Cour.	7	0.065	0.265
Hongrie	100 Cour.	5	0.437
Tchécoslov.	100 Cour.	5	5.60
Russie	100 Rouble.	—	—
Suède	100 Cr. sk.	5 1/2	125.—
Norvège	100	74.25	73.50
Danemark	100	97.50	98.50
Bulgarie	100 Leva	3.40	3.80
Roumanie	100 Lei	6	—
Yugoslavie	100 Dinars	7.40	7.80
Grèce	100 drachm.	20.85	21.35
Pologne	100 Mks pol.	0.05	0.25
Turquie	1 liv. turq.	2.70	2.95
Finlande	100 Mks finl.	9.25	10.25
Argentine	100 Pesos	160.—	175.—
Chili	100 Milreis	60.—	75.—
Indes	100 Roupies	135.—	150.—
Japon	100 Yens	240.—	265.—

En vente à la Librairie-Papeterie Haefeli
rue Léopold Robert, 16, La Chaux-de-Fonds.

La Pendule de Paris, par Mathieu Plançon, Paris, éditions Zénith. — Volume d'environ 200 pages, richement illustré. — Prix fr. 10.— pris à la librairie ; pour le débours, port en sus.

ACHAT ET VENTE GENRE NORD

A vendre grande quantité de montres 12 et 13 lig., galonné et or, cyl. et ancre, mouv. **Robert**. Prix avantageux. 2533

S'adresser à Case postale No. 6363, Breuleux.

Nous offrons

Calottes et bracelets, 11 à 13 lig., argent, métal, nacre et plaqué, rond et fantaisie, bon marché et bon courant.

Montres 19 lig., ancre, lép. et sav., argent gal., argent 925, nickel, électro doré et plaqué. Lép. gal. cyl. 11 lig. - Mouv. ancre et cyl. 10 1/2 lig.

Prix très avantageux.

S'adresser avec détails exacts sous chiffres P 7382 H à Publicitas, Chaux-de-Fonds. 2488

8 JOURS

On offre à vendre plusieurs grosses de finissages 24 lignes, 8 jours, beau calibre à ponts, remontoir, à vue, court ressort, à des conditions avantageuses.

Offres sous chiffres P 22781 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 2509

6 1/2 lig. ovales

15, 16, 17 rubis, plats et breguet, très bien terminés, **sont offerts** régulièrement.

Offres sous chiffres M 3398 U à Publicitas, Biel. 2534

DIVERS

Fabrique de fournitures d'horlogerie

L'AZUREA, Moutier

Spécialités :

Arbres de barillets, pignons de finissages, axes de balanciers, tiges de remontoir, etc.

Téléphone : 89.

Télégramme : Azurea.

L. BADER - GENEVE

3.r de la Monnaie — 1.r de la Confédération.

Achète : montres - bijoux - brillants - *Lots importants.*

Commerce d'horlogerie Montre Roskopf

qualité soignée, marque avantageusement connue, belle clientèle, serait à remettre à conditions avantageuses.

Adresser offres sous P 22827 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 2532

Tapis d'Orient

On échangerait de véritables Tapis d'Orient contre montres pour hommes et dames.

S'adresser s. chiffre N 7650 Y à Publicitas S. A., Berne. 2484

Maison établie en Angleterre depuis 20 ans, cherche à représenter un bon fabricant de montres ancre 19 lignes, extra bon marché.

Affaire sérieuse pour fabrique faisant de grandes séries.

Offres sous chiffres P 22832 C à Publicitas, Chaux-de-Fonds. 2540

Foire Suisse d'Echantillons Bâle 22 AVRIL 2 MAI 1922

DERNIER DÉLAI D'INSCRIPTION :
31 DÉCEMBRE

Offres d'emplois

Grosses Uhrengeschäfte in Melilla (Marokko) sucht tüchtige

RHABILLEURE

Gute Bezahlung. Junge und gesunde Deutschschweizer belieben ihre Offerten zu richten an die Firma A. BUSER. 2531 Apartado 12001, Madrid.

Achat et Vente

Mouvements Cartier

A vendre à prix avantageux grande quantité de mouv. 8 lig. rect., bracelet Michel Cartier, échappem. faits, moyennes serties, qualité extra-soignée. 2530

Ecrire s. chiffre P 22820 C à Publicitas, Chaux-de-Fonds.

ACHETONS

montres et mouvements occasions.

Offres sous chiffre Q 3265 U à Publicitas, Biel. 2445

On céderait

petit solde

Calottes or 8 3/4 lig.

rondes, 14 kt. Prix très avantageux. 2520

Offres s. chiffre D 3377 U à Publicitas, Chaux-de-Fonds.

DISPONIBLE

de suite

plusieurs cartons cal. or, contr. anglais, 2 charn. à plots, bonnes boîtes, 10 1/2 lig. anc., 15 r. Falsa, article de confiance et prix avantageux. 2523

A la même adresse on offre mouvement. 9 lig. cyl., bonne qualité et fortes séries de diverses fournitures comme cad., assort., aig., etc, sur cal., 10 1/2 lig. anc. Michel à prix avantageux. 2523

Offres s. chiffre O 2288 Sn à Publicitas, Chaux-de-Fonds.

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. H. Frisch, expert comptable, Zurich, F. 21. 4015

Grossiste en montres établi en Suisse

avec connaissances de langues et relations étendues à l'étranger cherche à s'intéresser personnellement dans une fabrique d'horlogerie (terminages).

Apport: Marchandises et fr. 10 à 20.000 en espèces. Belle occasion pour un fabricant ayant besoin d'un commerçant pour le bureau et les voyages. 2525

Maisons pouvant fournir références l^a et qui se trouvent dans une position financière normale peuvent adresser offres sous chiffres P 22812 C à Publicitas, Chaux-de-Fonds.

DIVERS

Employé intéressé

apport fr. 40.000 disponible de suite, garantie 160 mille francs. Forte prime, appointements et part aux bénéfices, pas de connaissances spéciales. 2529

Offres à Case 2477, Lausanne.

Jeune homme connaissant la montre à fond et disposant d'un petit capital, s'associerait avec rhabilleur ou éventuellement reprendrait petit commerce d'horlogerie.

Faire offres sous D 6101 L à Publicitas Lausanne. 2518

Montres et mouv.

occasions et rég. 2444

BALIA S. A., Biel

Aux fabricants

Pour vos décors, polissages et finissages de boîtes argent, rayon de gloire, guilloché flou sur métal, adressez-vous à l'atelier

Joseph Girardin, Les Bois. 2527

Important

Maison voulant faire voyager demande choix de montres toutes grandes, lép. et sav., qualité sérieuse, prix avantageux.

Adresser offres de suite avec échantillons sous 026818 L à Publicitas, Lausanne. 2536

Recevrait aussi offres chaînes pour montres et articles de bijouterie.

DEMANDES D'EMPLOIS

Un horloger

très au courant de la fabrication moderne de la montre et de la pendulette avec et sans réveil, capable de diriger et éventuellement de créer fabrication intensive, **cherche place** en Suisse ou à l'étranger.

Faire offres à case postale 16174, La Chaux-de-Fonds. 2507

DIVERS

La Manufacture d'horlogerie „Panthere“

à Porrentruy
livre avantageusement mouvements et montres finis, cylindre et ancre, 18 à 21 lig., ainsi que le mouvement 16 size négative, en bonne qual. et qual. soignée. 2477

ACHAT ET VENTE

Suis acheteur de

Lots

montres tous genres pr U. S. A., articles bon marché. 2535

Offres avec quantités disponibles et plus bas prix pour paiement immédiat à Case 12259, Fusterie, Genève.

Moteur électrique

est demandé. Courant triphasé, 50 périodes, force 6/8 HP. 2538

Adresser offres Casier postal 1, Bévilard.

Demandes d'emplois

Chef d'ébauches

énergique, ayant longue pratique, connaissant la mise en œuvre des machines, taillages, arrondissements, fraîsages, polissages, gorges, colimaçon, biseautage, trempe, etc.

cherche place

dans importante fabrique d'horlogerie, libre pour époque à convenir. Certificats à disposition.

Offres sous chiffre P 3408 U à Publicitas, Biel. 2537

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Succursale du Locle

Capital et réserves Frs. 153.000.000.—

Usine de métaux précieux

OR, ARGENT, PLATINE

Achat, vente, fontes et essais

Traitement des déchets

AFFINAGE

Tél. Le Locle 1.48

2468

Vous qui cherchez argentage

**BLANC
BRILLANT
SOLIDE**

adressez-vous chez

2396

Bandelier Frères, Bienne

Assortiments Ancre

ABEILLE S. A., Neuchâtel

Nouvelle fabrique d'Assortiments Ancre

Spécialité: 7 à 9 $\frac{3}{4}$ lig.

se recommande à MM. les fabricants d'horlogerie.

Demandez prix et échantillons

Bienfacture garantie. — Outilage moderne

ABEILLE S. A., NEUCHATEL, Plan Perret

Téléphone 9.67.

2395



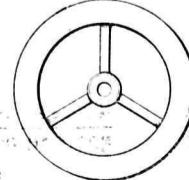
Fabrique de balanciers

Maison fondée en 1900

Franz KOFMEHL, Perles

Téléphone 14

près Bienne



*Balanciers nickel à vis, façon ancre à 2 bras, façon vis à 2 et 3 bras
cylindres plats et baguettes.*

*Spécialités de balanciers pour Roskopf, balanciers pour compteurs.
Installation moderne. Longue pratique dans la partie. Grande production.*

Prix avantageux.

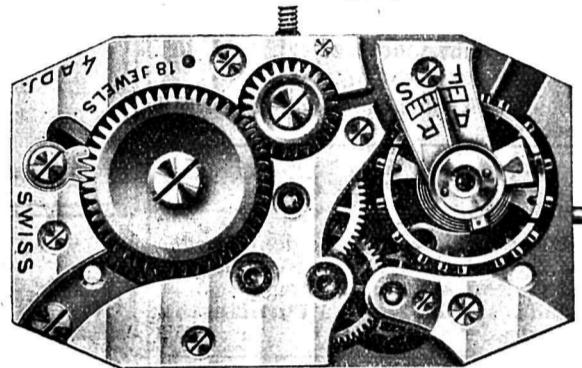
2260

LA GLYCINE

FABRIQUE D'HORLOGERIE

— BIENNE —

Mouvement 5 $\frac{1}{2}$ lig. agrandi.



5 $\frac{1}{2}$ lig. = 13 mm de large, 22 mm de long., 3,25 mm hauteur totale.

La Glycine, à Bienne, livre rapidement à un prix très avantageux, les mouvements 5 $\frac{1}{2}$ ovale et rectangle, qualité soignée, ainsi que 7 $\frac{3}{4}$, 8 $\frac{3}{4}$, 9 et 9 $\frac{3}{4}$ lig., rond, en 15, 16, 17 et 18 rubis, spiral plat et spiral Breguet.

2311



Fabrique de boîtes **GEORGES LEUBA & Co, Fleurier**
Spécialité de boîtes
en plaqué or laminé

tous genres et qualités.

Demandez prix et échantillons.

2277



Météore S.A. Bienne.

Téléphone 721

Matières lumineuses
GARANTIES

Demandez nos nouveaux prix réduits

Dépositaire pour La Chaux-de-Fonds :

LOUIS HUMBERT, Numa Droz 12, Chaux-de-Fonds, Téléphone 11.86